



DÉLIBÉRATION N°46-2025

Séance du mardi 7 octobre 2025

LE 7 OCTOBRE 2025 À 18H30, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER, RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 2 OCTOBRE 2025, S'EST RÉUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, AU LIEU HABITUEL DE SES SÉANCES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME ISABELLE TOUZARD, MAIRE.

Nombre des Membres

Afférents au Conseil Municipal	19
En Exercice	18
Présents	15
Qui ont pris part à la délibération	17

Présents : Mme Isabelle TOUZARD, M. Gilles CUSIN, M. Gilles CHICAUD, Mme Séverine SEGISMONT, Mme Corine DURAND, Mme Mélanie ARNAL, Mme Hélène BONNECUELLE, M. Dominique BARIL, M. Guilhem GARCIN, M. Laurent MAYOUX, M. Jean-Claude MOURET, M. Patrick ORTIGOSA, Mme Véronique POMAREDE, Mme Laurence ROUSSEAU, M. Bernard SENAULT.

Pouvoirs :

Mme Claudine MOYA-ANNE avait donné pouvoir à Mme Laurence ROUSSEAU,
M. Laurent PRAT avait donné pouvoir à M. Gilles CUSIN,

Absente : Mme Juliette PAPROCKI-CAMARD

Secrétaire de séance : Mme Séverine SEGISMONT

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE n°5 – AJUSTEMENT DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES AU CHAPITRE 011

Madame Séverine SEGISMONT expose,

Vu le code général des collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget 2025 de la commune voté le 3 avril 2025,

Vu la décision modificative n°1 votée le 26 mai 2025,

Vu la Décision modificative n°2 votée le 17 juin 2025,

Vu la Décision modificative n°3 votée le 8 juillet 2025,

Considérant qu'après la création technique de l'opération, il convient de créer l'opération comptable et de basculer les crédits budgétaires votés antérieurement sur l'Opération comptable 202501 RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE

Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n°4 du budget principal de l'exercice 2025 afin de basculer les crédits budgétaires

d'investissement votés antérieurement et destinés à la rénovation énergétique du groupe scolaire sur l'opération comptable comme suit :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT						
Opération	Chapitres	Nature	DM1	DM2	DM3	DM4
	20	2031	84 000 €	73 632€		-157 632€
	21	21312	12 000 €	1 687 281,54€	-1 687 281,54€	-12 000€
	23	2318			1 687 281,54€	-1 687 281,54€
202501	23	2313				1 856 913,54€
TOTAL			96 000€	1 760 913.54€	0€	0€

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Opération	Chapitres	Nature	DM1	DM2	DM3	DM4
	13	1321	96 000€	354 973€		-450 973€
	13	1322		40 000€		-40 000€
	13	1323		64 000€		-64 000€
	13	13251		200 000€		-200 000€
	13	13272		440 000€		-440 000€
202501	13	1321				450 973€
202501	13	1322				40 000€
202501	13	1323				64 000€
202501	13	13251				200 000€
202501	13	13272				440 000€
TOTAL			96 000€	779 473€		0€

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** la décision budgétaire modificative n°5 du budget principal pour l'exercice 2025 afin d'ajuster les crédits conformément aux tableaux présentés ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°5,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Maire,
Isabelle TOUZARD



Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le 13/10/2025

et de sa publication le 14/10/2025

et/ou de sa notification le _____